

Dossier 8

La communication écrite et orale

Un processus d'échange

- La communication implique l'échange d'informations, d'idées et d'émotions entre les individus.
- Dans un cadre professionnel, cette forme de communication spécifique vise à faciliter la collaboration, la prise de décision et la réalisation des objectifs communs.

Une communication orale

- Elle se produit lorsque les individus se parlent directement en utilisant la parole.
- Contrairement à la communication écrite, elle est éphémère et permet des échanges en temps réel, favorisant ainsi la spontanéité et la réactivité dans les interactions professionnelles.

Une communication écrite

- Elle implique la transmission d'informations ou de messages à travers des mots écrits.
- Elle crée une trace permanente de l'information échangée, ce qui facilite la révision, la preuve, la transmission à distance et la conservation des connaissances.
- Elle contribue ainsi à une communication structurée et documentée dans le milieu professionnel.